

Publié le 3/10/2023

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le

ID : 014-200065589-20230928-2023_134-DE

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES
VAL ES DUNES**
1 rue Guéritot
14370 ARGENCES
☎ 02 31 15 63 70

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-trois le vingt-huit septembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de la commune d'Emiéville sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Date de convocation :
21.09.2023
Date d'affichage
21.09.2023

Nombre de conseillers :

En exercice	39
Présents	30
Titulaires	30
Suppléants	0
Pouvoirs	6
Votants	36
21h06 : départ titulaire	-1
Pouvoir	-1
Votants	34

Quorum 20

Etaient présents : M. Gilbert GEMY, Mmes Florence GUERIN, Marie-Françoise ISABEL, Lydie MAIGRET, M. Jacques-Yves OUIN, Mmes Marianne TURPIN, Ann BAUGAS, Nathaly MONROCQ, MM. Philippe PESQUEREL, Guillaume LECOEUR, Mme Magali LONCLE, M. Eric MARGERIE, Mme Sophie de GIBON, MM. Eric DUVAL, Michel CRUCHON, Laurent DECLERCK, Stéphane AMILCAR, Mme Régine ÉNÉE, MM. Philippe PIARD, Henri LEHUGEUR, Mmes Coralie ARRUEGO (départ à 21h06), Alexandra LEPINAY, M. Matthieu PICHON, Mme Sylvie SALLE, MM. Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Mme Patricia LECOMTE, MM. Didier LEMONNIER, Patrice MARTIN et Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : MM. Dominique DELIVET (pouvoir à Joël DUGUEY), Thomas LEROY (pouvoir à Marianne TURPIN), Mme Florence SERANDOUR (pouvoir à Nathaly MONROCQ), MM. William HERFORT, Alain PORQUET (pouvoir à Philippe PIARD), Stéphane CASTEL, Alexandre PIGEONNIER (pouvoir à Coralie ARRUEGO), Alain BOHEME, Mme Laurence MORIN (pouvoir à Patrice MARTIN).

Secrétaire de séance : M. Michel CRUCHON

Délibération n° 2023 / 134

Objet : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Avenant n°1 à la convention de délégation de compétence en matière d'octroi d'aides aux investissements immobilier des entreprises au Conseil Départemental du Calvados

Le 19 janvier 2023, le conseil communautaire a pris une délibération relative à la mise en œuvre d'une convention de délégation de compétence d'octroi d'aides en matière d'investissement immobilier des entreprises. Le Conseil départemental du Calvados propose l'élargissement du périmètre de la convention aux acteurs privés du tourisme et de modifier le règlement des aides en conséquence.

Vu la délibération n° 2023/12 du Conseil communautaire du 19 janvier 2023 relative à la mise en œuvre d'une convention de délégation de compétence d'octroi d'aides en matière d'investissement immobilier des entreprises conformément à la loi NOTRe du 7 août 2015 ;

Vu la décision de La Commission Permanente du Conseil départemental du Calvados en date du 22 mai 2023 approuvant l'élargissement du périmètre de la convention d'octroi des aides en matière d'investissement immobilier des entreprises aux acteurs privés du tourisme ;

Vu la proposition d'avenant 1 modifiant l'article 2 « modalités et champ d'application de la délégation » de la convention de délégation de compétence à l'immobilier d'entreprise du 19 janvier 2023 en l'étendant aux acteurs privés du tourisme ;

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Acte la passation d'un avenant n°1 à la convention de délégation de compétence en matière d'octroi d'aides aux investissements immobilier des entreprises au Conseil Départemental du Calvados ;

Autorise M. le Président à signer le document correspondant.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Michel CRUCHON

Le Président,
Philippe PESQUEREL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr